



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°23

Réunion du bureau Exécutif du : Mardi 04 et Mercredi 12 Février 2020

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Olivier GONCALVES, Nicolas PEZZOLI, Noël RIFFAUD et Denis SOTO.

Assistent : MM. Maxime APRUZZESE (CTRA), Jean-Philippe FILIPPI,

Excusés : MM. Fabrice POREE, Jérôme CASCALES

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 31.01 (PV 22) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le président Karim ABED et les membres de la CRA souhaitent un prompt rétablissement à Gilles ERMANI et à Patrick FAUTRAD suite à leur hospitalisation.

CORRESPONDANCES

DE LA CFA/DTA/FFF:

Mail du 04.02 de la HAF relatif à l'envoi de l'enquête sur l'arbitrage transmise aux Présidents de Ligue et District à compléter conjointement par chaque instance avec leur commission d'arbitrage respective.

DES CDA :

DISTRICT GRAND VAUCLUSE :

Mail du 03.02 relatif à la validation de la date du 03.03 dans le cadre de la visite annuelle du CTRA et confirmant la présence de la section formation de la CDA.

Lu et pris note, la CRA le remercie, un membre de la CRA devrait être présent.

DISTRICT DU VAR :

Mail du 11.02 relatif à l'envoi de la liste des participants Jeunes Arbitres de District au stage interdistricts du 26 et 27.02.

Mail du 11.02 relatif à l'envoi d'un représentant de la CDA à la réunion plénière du 28.02 en l'absence de son Président.

Lu et pris note, la CRA la remercie.

Mail du 04.02 relative à la demande de la CDA en vue d'obtenir les rapports d'observation des JAL de leur District dans le cadre de leur organisation.

Lu et pris note, la CRA la remercie et lui demande de prendre contact avec les JAL concernés afin qu'ils transmettent directement à la CDA leur propre rapport.

DES CLUBS :

U.S. CARQUEIRANNE LA CRAU :

Mail du 07.02 relatif à la demande de pouvoir disposer de 3 officiels pour le match de Coupe de la Ligue Féminine du 09.02 contre F.C. GONFARONNAIS.

Lu et pris note, la CRA les remercie et devrait assurer les désignations.

O. DE MARSEILLE :

Mail du 07.02 relatif à la demande de pouvoir disposer de 3 officiels pour le match de Coupe de la Ligue Féminine du 09.02 contre E.S. VITROLLES.

Lu et pris note, la CRA les remercie et devrait assurer les désignations.

O. ROVENAIN :

Mail du 06.02 relatif à la demande de pouvoir disposer de 3 officiels pour le match en U18 R2 du 09.02 contre GAP FOOT 05.

Lu et pris note, la CRA les remercie et devrait assurer les désignations.

ISSOLE FUTSAL CLUB :

Mail du 03.02 relatif à la demande de changement d'un officiel sur la rencontre de Coupe Nationale Futsal.

Lu et pris note, la CRA les remercie et contacte la DTA.

DU REPRESENTANT DE LA CRA A LA CRD :

Mails du 06.02 relatif à l'absence de rapport d'arbitrage sur les matchs du 02.02 en R1 – USCC/SMUC et en U14 R2 – ESPE. SORGUAISE / A.S. CANNES.

Mails du 12.02 relatif à l'absence de rapport d'arbitrage sur les matchs du 09.02 en R2 – UNION SPORTIVE VEYNES SERRES FOOTBALL/ SP. C. JONQUIEROIS ET SIX FOURS LE BRUS F.C. / A.S. DE LA FONTONNE ANTIBES.

Lu et pris note, la CRA prendra contact avec les Arbitres concernés et fera une extraction des rapports d'arbitrage rédigés par les officiels.

DES ARBITRES :

Courrier : Frais

Courrier : Rapports :

MARESNI Nabil : mail du 04.02 relatif à l'envoi de son rapport d'arbitrage ne pouvant être validé sur son espace MyFFF.

Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail au service concerné.

La CRA informe les Arbitres de Ligue que la transmission des rapports d'Arbitrage en copie de mail à l'adresse CRA@MEDITERRANEE.fff.fr est nécessaire et obligatoire dans le cadre des circonstances suivantes :

- ❖ Arrêt de match
- ❖ Incidents sur Arbitres et Officiels
- ❖ Absence d'Arbitres et blessure d'Arbitre ou remplacement pour blessure d'un Arbitre.

Le protocole de communication qui sera diffusé dans quelques jours contient l'ensemble de ces informations. L'envoi est obligatoire pour les rapports suite à une réserve technique.

Courrier : Autres demandes

- BOUASLA Yassine : mail du 10.02 relatif à l'information de l'absence du Délégué sur le match U16 R2 O. DE MARSEILLE / ISTRES F.C. du 09.02.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

- PALUD Dorian : mail du 11.02 relatif à sa demande de ne plus être désigné sur les matchs d'un club tant à domicile qu'à l'extérieur suite à des menaces des supporters contenus dans le rapport d'arbitrage reçu en copie.

Lu et pris note, la CRA le remercie pour le rapport et a déjà enregistré sa demande.

- DAHAS Smaïn : mail du 07.02 relatif à la saisie du motif d'indisponibilité pour arrêt étant erroné, le motif de convenance personnelle étant à prendre en compte.

Lu et pris note, la CRA le remercie et signale que la saisie sur MyFFF doit être faite à partir d'un PC et non du téléphone.

- LERAY Bastien : mail du 07.02 relatif à sa demande de vérification des coordonnées de téléphone portable sur FOOT2000 en fonction du N° communiqué, tout autre numéro étant à supprimer.

Lu et pris note, la CRA le remercie et effectuera les vérifications concernées.

- KRID Qualid : mail du 10.02 relatif à sa demande afin de connaître les possibilités sur le changement de filière de central à assistant sur une saison.

Lu et pris note, la CRA le remercie et prendra contact avec l'Arbitre afin de lui préciser qu'il convient d'attendre le classement de fin de saison pour établir cette demande. (Article 27 du RI de la CRA).

- BOURQUIN Magali : mail du 08.02 relatif à sa demande de démission dans le cadre de sa mission d'Arbitre de Ligue pour les 2 catégories à savoir R2 et R1FU à compter du 09.02.

Lu et pris note, la CRA la remercie et examinera sa demande lors de sa prochaine réunion le 12.02.

- GIRIN Gaëtan : mail du 04.02 relatif au retour de la fiche individuelle de renseignements suite à sa prise de fonction après mutation sur notre Ligue.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

- BARHOUMI Bilel : mail du 04.02 relatif à un courrier présentant ses excuses pour le retard de 7 minutes sur un match du 01.02 ayant été empêché par des obligations professionnelles non prévues.

Mail du 03.02 relatif à ses remerciements dans le cadre de la désignation en tant qu'Assistant au 7^{ème} Tour de Coupe de France à Tours.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

- HERRMANN Eric : mail du 29.01 relatif à sa demande en vue d'obtenir la qualité d'Arbitre de Ligue Honoraire au titre de l'Article 37 du Statut de l'Arbitrage.

Lu et pris note, la CRA le remercie et tout en émettant un avis favorable à cette demande, l'a transmis à la Direction Administrative de la Ligue pour nomination par le Comité de Direction de Ligue.

Indisponibilités médicales :

- REVERBERI Lucas : mail du 03.02 relatif au suivi d'informations par rapport à sa blessure avec un IRM prévu le 17.02, pas de reprise d'arbitrage pour l'instant, il communiquera les résultats rapidement. Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.
- D'ANTONIO Lionel : mail du 03.02 relatif à l'impossibilité d'avoir pu assurer sa désignation sur le match du 02.02 car, étant tombé malade ce week-end, il joint l'arrêt de travail correspondant jusqu'au 09.02. Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.
- MILLET Valentin : mail du 03.02 relatif à la transmission du certificat médical d'arrêt jusqu'au 23.02 lié à une rechute par rapport à la blessure précédente. Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.
- BOULINGUEZ Romain : mail du 12.02 relatif à la transmission du certificat médical d'arrêt jusqu'au 16.02 en raison de son état grippal. Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.
- MATEI Denis : mail du 12.02 relatif à la saisie sur MyFFF de son indisponibilité pour raison médicale du 17 au 21.02. Lu et pris note, la CRA le remercie de faire suivre le certificat médical correspondant afin d'être en phase avec le protocole.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 01.02 : mail envoyé à tous les Présidents de CDA relatif aux grilles de notation et classements des Candidats Arbitres de Ligues Décision 40 de la CRA du 20.01, admission à l'épreuve pratique de l'examen.
- Le 03.02 : mail envoyé à tous les Présidents de CDA dans le cadre de l'organisation du stage Interdistrict des 26 et 27.02 destinés à des JAD (cursus JAL) de désigner au maximum 4 Arbitres par District. La réponse doit parvenir le 10.02 au plus tard.
- Le 05.02 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue RE et R1 participants au stage du 16.02 relatif à la convocation et au programme, les lieux retenus étant terrain de ROUSSET et LIGUE.
- Le 05 et 11.02 : mail envoyé à tous les Présidents de CDA relative à la convocation à la réunion plénière fixée au vendredi 28.02 à la Ligue.
- Le 11.02 : mail envoyé à tous les Présidents de Clubs Nationaux de la Ligue les informant d'une réunion d'information et de formation en date du samedi 29.02 afin de les sensibiliser à la fonction et aux missions d'un Référent en Arbitrage potentiel (ou déjà existant) dans leurs structures (réunion en lien avec la CRPA).

PRESENCE OBLIGATOIRE DES ARBITRES LORS DES STAGES ORGANISES PAR LA CRA

La CRA rappelle à tous les Arbitres convoqués à un stage de bien vouloir répondre au mail de convocation afin de pouvoir prévoir l'organisation de ces rassemblements sur le plan effectifs, repas, coucher, et travaux.

La réponse est obligatoire et dans le cas d'une non-participation, les raisons d'absence et l'envoi des justificatifs correspondants sont impératifs.

La présence des Arbitres de Ligue aux stages organisés par la CRA est obligatoire telle que prévue à l'Article 58 du Règlement Intérieur de la CRA.

DECISIONS CRA

DECISION 44 – 12.02.2020 – Validation de la demande de BOURQUIN Magali demandant son retrait de l'Arbitrage dans les catégories la concernant :

La CRA, ayant reçu en date du 08.02, un mail de BOURQUIN Magali faisant part de sa demande à la CRA de l'arrêt de sa fonction d'Arbitre de Ligue toutes catégories R2 et R1FU au 09.02.2020.

La CRA décide d'accéder à cette demande, Magali BOURQUIN sera sortie des effectifs avec effet rétroactif au 09.02.2020.

La CRA la remercie pour son engagement au niveau Arbitrage tant en Ligue qu'en Fédération et lui souhaite le plein de réussite dans le cadre de son activité professionnelle.

Cette décision est transmise aux services administratifs concernés.

PROGRAMMES CRA SAISON 2019/2020

PLANNING DES STAGES PAR CATEGORIES D'ARBITRES ORGANISES SUR LA SAISON 2019/2020:

- Stage RE-R1 fixé en date du 16.02.2020 à la Ligue.
- Stage JAL INTER-DISTRICTS des 26 et 27.02 au Centre de la Souvine en AVIGNON.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 12.02.2020

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : arrêt médical prolongé, certificat médical en attente de réception
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.08.2020
- REVERBERI Lucas : du 14.01 au 01.03.2020
- TSALBI Ali : du 29.01 au 14.02.2020
- MILLET Valentin : jusqu'au 23.02
- BOULINGUEZ Romain : jusqu'au 16.02
- MATEI Denis : du 17 au 21.02

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 11.02.2020

Ont été validés et transmis au pôle Désignations en date du 11.02.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

Dates des prochaines réunions de la CRA en prévision : 18.02 – 25.02 et Plénière le 28.02

Date fixée pour l'épreuve technique des candidats Arbitres de Ligue : 21.03.2020

Date fixée pour les tests techniques des Arbitres de Ligue toutes catégories : 16.05.2020

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à ces réunions ouvertes à partir de 15h00 et prononce la fin de séance à 23h00.

**Prochaine réunion de CRA,
Mardi 18 Février 2020**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**